



# **POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE SOUTIEN A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Rapport Cadre n° CR 41-09 du 06 Mai 2009

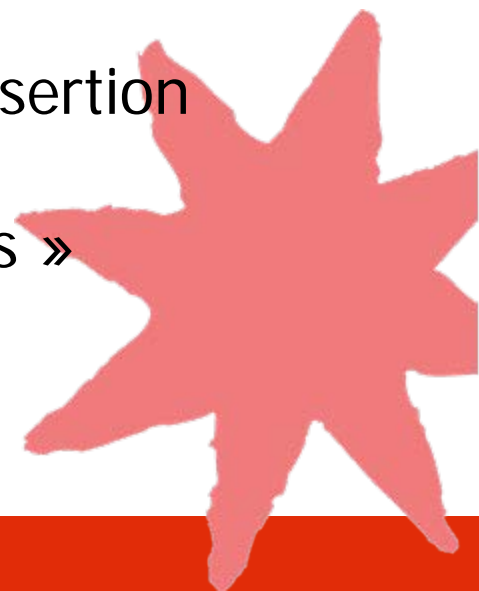




# Une politique régionale concertée

➤ **Le 20 Mai 2008, le CRIF organise une large concertation à travers un colloque régional :**

- Plus de 200 acteurs de l'IAE présents
- Débats sur les enjeux du secteur
- Définition de 6 axes de travail
  - Le financement de l'IAE
  - La sécurisation des parcours des salariés en insertion
  - La professionnalisation des acteurs
  - Les liens entre SIAE et entreprises « classiques »
  - La mesure de l'impact de l'IAE
  - L'exemplarité régionale





# Une politique régionale concertée

- **De nombreux acteurs consultés et rencontrés :**
  - Les partenaires institutionnels et financeurs : l'Etat, les CG
  - Les 7 réseaux régionaux de l'IAE
  - Des partenaires d'appui technique, Atelier, DLA, AVISE,...
  - Les membres des CDIAE : acteurs de l'emploi, partenaires sociaux, représentants de SIAE
  
- **9 mois d'échanges autour de propositions élaborées conjointement**
  - 5 groupes de travail réguliers,
  - De nombreuses réunions,





# Une politique régionale cohérente

- **le 6 Mai 2009, la Région adopte un plan d'action avec 6 objectifs :**
  - Soutien à la **création, au développement et à la consolidation** des SIAE
  - Soutien à la **professionnalisation des permanents** et à la **sécurisation des parcours** des salariés en insertion
  - **Amélioration de l'image de l'IAE** et renforcement des liens avec les entreprises « classiques »
  - Soutien à la **structuration du secteur**
  - Mesure de **l'impact de l'IAE**
  - Exemplarité régionale dans la politique d'**achats du CRIF**



# 1. Intervenir à 3 moments clés de la vie d'une SIAE

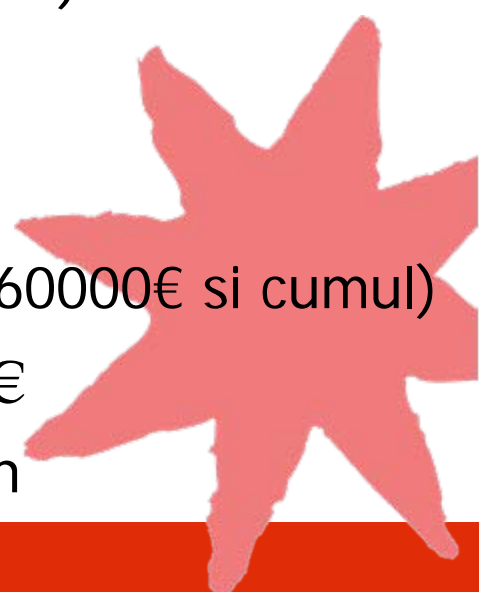
- Pour la **création**, des outils existants renforcés :
  - L'ARSIE réaménagée pour une meilleure articulation
  - Les Emplois-tremplin CREATEURS
  - Cap Entreprise, la couveuse GEAI
- Pour le **développement** : rénovation, articulation et amplification des aides
  - Entrée unique pour les créations de postes de permanents avec les Emplois-tremplin
  - Création d'un soutien fort aux salariés en parcours (ETTI incluses) avec les Emplois-tremplin INSERTION IAE
  - Les Emplois Insertion Environnement et l'ARSIE rénovés
- En cas de **difficultés** : consolider les SIAE
  - Dispositif d'appui à la restructuration et au sauvetage





# 1.1 Zoom sur l'ARSI E (Aide mobilisable tous les 2 ans)

- Volet ETUDE renforcé : 80% du montant pour 15000€max
  - CREATION : Etude de faisabilité interne et/ou externe
  - REPOSITIONNEMENT STRATEGIQUE : développement, accompagnement au changement, difficultés structurelles et transmission-reprise
- Volet INVESTISSEMENT renforcé, participation à 70%, 30000€max
  - Aide pour
    - la CREATION (en phase AMONT du projet )
    - ou - le DEVELOPPEMENT
  - Elargissement de l'assiette éligible (à certains travaux)
  - Bonification
    - ECO-RESPONSABLE (40000€)
    - TERRITOIRES PRIORITAIRES (50000€, 60000€ si cumul)
- Aide au démarrage de GEIQ : Aide maximale de 15000€
  - Création d'activité et recrutement de salariés en insertion





# 1.1 Zoom sur l'ARSIÉ ( suite)



# 1.2. Focus sur les Emplois Insertion Environnement (EIE)

<b>INVESTISSEMENT 1 an</b> 50000€ max 30% du projet	<b>ENCADREMENT</b> Maintenance : 17500€ Création : E-t	<b>FORMATION</b> 30% du projet
---	--	-----------------------------------

Amélioration du dispositif : 85000€ max, 3 ans sans dégressivité

<b>Ingénierie environnementale</b> Chargé de développement Envmt : Emploi-tremplin + 10000€(an 1) + 7500€(an 2) + 5000€(an 3)	<b>Amélioration de la Qualité Environnementale</b> 50% des actions 7500€par an Sur 3 ans
---	---

Aides complémentaires renforçant la dimension environnementale





# 1.2. Focus sur les Emplois Insertion Environnement (EIE)

- **Pour l'aide de base : assurer des minimas environnementaux,**
  - ◆ des critères minimaux de prise en compte de l'environnement sont à intégrer (ressources naturelles, biodiversité, paysage patrimoine, pollutions et nuisances, éco-citoyenneté).
  - ◆ L'investissement ne concerne que du petit matériel nécessaire pour le démarrage du chantier. 30 % du montant total du projet dans la limite de 50 k€
  - ◆ L'encadrement correspond au dispositif des emplois tremplins pour tout nouveau poste sinon 17,5k€ pour une reconduction de poste. 30% du montant du projet
  - ◆ La formation est renforcée (programme, CV intervenants...). 30% du montant du projet
- **Pour l'aide à l'ingénierie : de l'idée au projet environnement,**
  - ◆ Un bonus environnemental dégressif. Poste mutualisable pour plusieurs structures
  - ◆ Une fiche de poste type avec 5 activités : communication, développement d'activités, expertise environnementale, formation, repérage de l'innovation
- **Pour l'aide à l'amélioration environnementale : mettre en œuvre le projet environnemental**
  - ◆ Centrée sur la mise en œuvre très pratique pour des démarches peu coûteuses financièrement
  - ◆ Articulée avec d'autres aides plus intéressantes
- **Un dispositif qui s'inscrit dans le temps**
  - ◆ Trois ans renouvelables
  - ◆ Un plafond de 200 k€ d'aides régionales sur le projet au cours des trois ans.



# 1.3 Dispositif d'aide à la restructuration et au sauvetage





## 2. Soutenir la professionnalisation des permanents des SIAE

- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de professionnalisation
- Le dispositif « Professionnalisation des acteurs de l'emploi » accessible aux permanents de l'IAE pour des partages d'expériences et un renforcement des compétences métier



## 2. Sécuriser les parcours d'insertion vers l'emploi durable

- **En amont du parcours d'insertion pour éviter les ruptures :**
  - PASSE IAE : nouveau dispositif visant à l'acquisition de compétences minimales requises pour le travail (hygiène et sécurité, risques, ...) avant l'entrée en SIAE
  - Les chantiers école : en mode subvention pour une meilleure cohérence entre modalités de financement et les objectifs
- **Durant le parcours pour conforter les compétences et connaissances du salarié :**
  - Favoriser l'accès des salariés en insertion aux actions de formation professionnelles, notamment en mobilisant les OPCA
  - Soutenir le développement des GEIQ en Ile-de-France
  - Améliorer les conditions de travail des salariés en insertion



# 2-1 Zoom sur le PASSE IAE et le PASSE Entreprise





## 2. Sécuriser les parcours d'insertion vers l'emploi durable

- A l'issue du parcours, permettre aux salariés en insertion de réussir leur passage dans l'entreprise « classique »

Le **PASSE ENTREPRISE** pour faciliter l'intégration en emploi durable et éviter l'échec d'un parcours d'insertion :

- Immersion en entreprise avant la sortie de la SIAE
- Actions de préparation au futur poste de travail
- Source de rapprochement SIAE / Entreprise « classique »





## 3. Favoriser les liens entre SIAE et entreprises « classiques »

- **Un plan de communication régionale sur l'IAE pour faire connaître ce secteur et promouvoir ses points forts :**
  - Les SIAE : des viviers de personnels compétents et des productions de qualité
  - Actions de communication sur tous les medias à disposition du CRIF
  - Journées Portes ouvertes de l'IAE
  - Trophée pour valoriser les partenariats réussis entre SIAE et entreprises « classiques »





## 4. Favoriser les liens entre SIAE et entreprises « classiques »

- **Développer les partenariats SIAE / Entreprises « classiques » :**
  - Mobilisation des entreprises bénéficiaires d'aides régionales sur la question de l'IAE
  - Inscrire l'IAE à l'agenda des CREP et du soutien aux filières prioritaires
  - Actions mixtes de professionnalisation des acteurs
  - Création de poste de chargés de relations entreprises dans les SIAE (profil commercial & RH)
  - Mobilisation des plateformes de vocation pour un appui aux salariés en fin de parcours d'insertion







## 5. Renforcer le partenariat et la coordination de l'IAE

- **Un accord cadre avec l'Etat pour le développement de l'IAE francilienne :**
  - Coordination des interventions et présence régionale aux CDIAE
  - Additionnalité des financements
  - Réunions régionales régulières sur l'IAE
  - Développer une fonction Observatoire de l'IAE partagée
  - Favoriser la structuration et la professionnalisation du secteur
- **Renforcer l'IAE au sein des Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique à travers les conventions territoriales ESS**
- **Soutenir les réseaux régionaux de l'IAE par des conventions sectorielles spécifiques et 1 convention mutualisée pour des fonctions partagées**



## 6. Evaluation de l'IAE : statistiques et impact du secteur

- **L'évaluation de l'impact économique, social, territorial et environnemental du secteur dans la région (en sus des sorties Emploi)**
  - **Suivre et évaluer la politique régionale en maintenant la dynamique transversale établie lors de la préparation du Rapport**
  - **Participer au développement d'un observatoire régional de l'IAE avec l'Etat, les Départements et les réseaux régionaux**
- 



## 7. Une politique de soutien à mettre en œuvre en interne

- **Des engagements inscrits dans l'Agenda 21 et la démarche SMQ du Conseil Régional**
- **Systematiser une politique d'achats socialement responsable :**
  - Introduire des clauses sociales dans la commande publique
  - S'appuyer sur un « clauseur »
  - Expérimentation en 2009 puis élargissement concentrique
- **Des subventions publiques conditionnées à la mise en œuvre de clauses d'insertion**





# La Région, soutien moteur de l'IAE

- **L'IAE, tremplin vers l'emploi durable et filière prioritaire de l'Economie Sociale et Solidaire :**
  - Près de 30000 franciliens en insertion chaque année
  - 1 sur 2 trouve un emploi à l'issue du parcours
- **Une aide régionale renforcée :**
  - Des crédits doublés en 4 ans : 7,5M€ en 2008 ⇒ 15M€ en 2011
  - Des dispositifs régionaux dédiés à l'IAE
- **Une aide régionale diversifiée, articulée avec les partenaires de l'IAE**

